



HAL
open science

En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public

Sophie Cristofoli

► **To cite this version:**

Sophie Cristofoli. En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public. 2017, pp. 1-4. 10.48464/ni-17-06 . halshs-03826945

HAL Id: halshs-03826945

<https://shs.hal.science/halshs-03826945>

Submitted on 24 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public

► **En 2015-2016, dans les établissements publics du second degré, 4,5 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne.** Ce taux d'absentéisme moyen est de 2,8 % dans les collèges, de 5,1 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 13,8 % dans les lycées professionnels (LP).

Comme chaque année, ce taux augmente au cours de l'année scolaire et il varie aussi fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2016, l'absentéisme touche moins de 2,1 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 13,2 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves absents.

Du fait de leurs absences, quel que soit le motif, les élèves perdent en moyenne 6,4 % de temps d'enseignement. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 1,4 %. Dans 90 % des départements, moins de 1 % des élèves sont signalés pour absentéisme aux directions académiques.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

► Entre septembre 2015 et avril 2016, 4,5 % des élèves du second degré public ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne, et peuvent être considérés comme « absents ». Cette proportion varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois sur l'autre, elle augmente tout au long de l'année. Dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne sur l'année de 2,8 %, et évolue de 1,8 % à 3,1 %, entre septembre 2015 et avril 2016, avec un pic en mars 2016 à 4,4 %. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux est en moyenne de 5,1 % et il passe de 3 % à 6,1 % entre septembre 2015 et avril 2016, atteignant un maximum de 10,6 % en mars 2016. Dans les lycées professionnels (LP), il est en moyenne de 13,8 % et varie de 11,2 % à 20,1 % sur la même période, avec le même point culminant en mars 2016. Cette année, le mois de mars connaît une hausse exceptionnelle par rapport à l'an dernier (+ 3,8 points en LP et 2,8 points en LEGT). Cela est imputable aux grèves et manifestations contre la loi sur le travail (**figure 1**).

Moins de 2,1 % d'élèves absents dans la moitié des établissements

Les établissements ne sont pas affectés de la même façon par l'absentéisme. Entre septembre 2015 et avril 2016, dans la moitié des établissements les moins touchés par le phénomène, le taux d'absentéisme est toujours inférieur à 2,1 % si l'on excepte le mois de mars 2016 si particulier. À l'opposé, dans le dixième des établissements les plus concernés, le taux dépasse 10 %, dès le mois de novembre.

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est peu touché par les vacances scolaires et le nombre de jours où les établissements accueillent des

élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières. C'est pourquoi les résultats le concernant méritent d'être détaillés.

En janvier 2016, sur l'ensemble des établissements, la moitié des établissements ont moins de 2,1 % d'élèves absents, et un quart moins de 0,5 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 13,2 % (**figure 2**). Cela représente 119 400 élèves absents sur 235 100 absents au total dans le mois, soit 50,8 % d'entre eux (**figure 3**).

L'absentéisme reste stable sur l'ensemble des établissements

Tous types d'établissements confondus, le taux d'absentéisme se concentre toujours autour des 5 % depuis janvier 2011. Selon le type d'établissement, l'évolution du taux d'absentéisme dans le temps est légèrement différente.

1 - Proportion d'élèves absents par type d'établissement en 2015-2016 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,8	3,0	11,2	3,0
Octobre	1,5	2,7	10,0	2,6
Novembre	2,8	4,7	15,0	4,5
Décembre	2,5	3,9	11,8	3,8
Janvier	3,5	5,6	15,7	5,3
Février	2,5	4,2	11,9	3,9
Mars	4,4	10,6	20,1	7,8
Avril	3,1	6,1	14,6	5,1
Mai	5,7	16,4	32,6	11,4

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

2 - Distribution de la proportion des élèves absents en janvier 2016 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collèges	0,4	1,3	4,0	8,0
LEGT	1,1	3,3	7,2	14,1
LP	4,1	9,0	20,6	35,1
Ensemble	0,5	2,1	5,9	13,2

Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,5 %), la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (2,1 %), 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absents inférieure ou égale à celle du dernier quartile (5,9 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (13,2 %).

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves. Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

3 - Part des élèves absents des 10 % d'établissements les plus absents en janvier 2016

	Dernier décile (seuil = 13,2 %)		Totalité janvier 2016	
	Effectif absent.	Effectif élèves	Effectif absent.	Effectif élèves
Collèges	34 060	165 403	91 856	2 587 647
LEGT	34 211	151 635	80 293	1 421 650
LP	48 848	171 813	59 528	379 871
Ensemble	119 365	497 935	235 061	4 447 845

Part représentée en effectif par le dernier décile des absents sur la totalité des élèves absents et sur la totalité des élèves (en %)

	Effectif absent.	Effectif élèves
Collèges	37,1	6,4
LEGT	42,6	10,7
LP	82,1	45,2
Ensemble	50,8	11,2

Lecture : tous types d'établissements confondus, le nombre d'élèves absents dans les 10 % des établissements les plus touchés (dernier décile), établissements dont le taux d'absentéisme est supérieur ou égal à 13,2 %, est de 119 365, ce qui représente 50,8 % du nombre total des élèves absents alors que leur effectif d'élèves ne représente que 11,2 % de la totalité des effectifs élèves.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

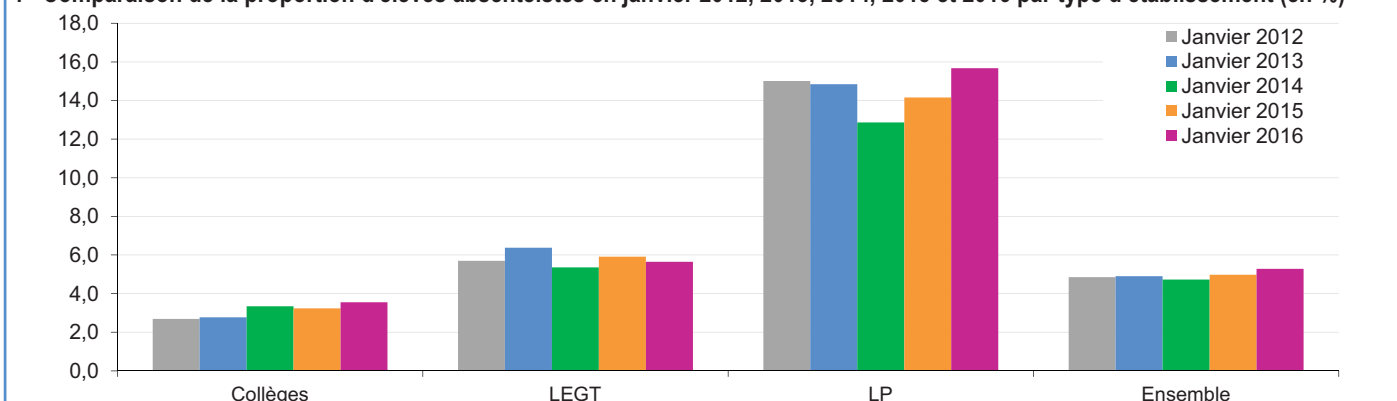
Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves. Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

Dans les collèges, l'absentéisme se maintient autour de 3 % les six dernières années. Pour les LEGT, il oscille autour des 6 % avec un maximum de 6,4 % en janvier 2015. Quant aux LP, comme les LEGT, ils accusent une baisse en janvier 2014 avec un taux inférieur à 13 %, mais leur taux d'absentéisme reste compris entre 14,2 % et 15,7 % les autres années (figure 4).

Taux d'absentéisme plus élevé mais effectif d'absentés plus faible dans les lycées professionnels

Les lycées professionnels connaissent entre deux et trois fois plus d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique et quatre fois plus que les collèges. En janvier 2016, si la moitié des collèges

4 - Comparaison de la proportion d'élèves absents en janvier 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 par type d'établissement (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2014).

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

comptent moins de 1,3 % d'élèves absents et la moitié des LEGT moins de 3,3 %, cette proportion atteint 9 % pour la moitié des LP. De même, dans les 10 % d'établissements les plus touchés par l'absentéisme, on dénombre en LP plus de 35,1 % d'élèves absents en janvier 2016, contre 14,1 % en LEGT et 8 % en collège.

Cette différence de comportement selon le type d'établissement est observée depuis le début de l'enquête. Une orientation plus ou moins désirée, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les principales raisons.

Cependant, malgré leur taux d'absentéisme quatre fois plus élevé, comme les LP scolarisent moins d'élèves, la masse d'élèves absents est deux fois moins importante en LP qu'en collèges. En janvier 2016, les LP comptent 59 500 absents contre 91 900 pour les collèges, l'effectif total d'élèves étant de 4 447 900.

Les élèves perdent 1,4 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences non justifiées

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année 6,4 % du temps d'enseignement. En 2015-2016, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,6 % à 8,3 %, maximum atteint en avril 2016 (figure 5). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 5,2 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 6,9 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 12,8 % d'heures d'enseignement. Ces taux sont proches de ceux de l'an dernier pour les collèges (5,4 % en 2014-2015), mais en augmentation pour les LEGT (+ 0,9 point) et surtout pour les LP (+ 3,5 points).

Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,4 % en moyenne, tous types d'établissement confondus et sur l'ensemble de l'année. Ce chiffre est proche de l'an dernier (1,3 % en 2014-2015), ce qui est aussi le cas pour les collèges (0,9 % pour les deux années) et les LEGT (stabilité

5 - Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement en 2015-2016 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	3,0	3,8	7,1	3,6
Octobre	3,8	5,4	9,1	4,7
Novembre	4,3	5,7	13,9	5,6
Décembre	5,7	7,2	10,5	6,5
Janvier	5,7	7,3	15,0	7,1
Février	6,5	8,0	16,3	7,9
Mars	5,9	8,1	15,8	7,4
Avril	6,8	9,9	14,7	8,3
Mai	6,2	9,1	13,5	7,6

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves. Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

à 1,6 %). En revanche, cette proportion augmente de façon significative en LP (4,2 % en 2015-2016 contre 3,2 % en 2014-2015). Cette hausse s'observe pour l'ensemble des mois et pas seulement pour mars, seul mois pour lequel le taux d'absentéisme augmente significativement (la plupart des autres mois enregistrent une hausse, mais plus faible). Cela suggère une augmentation « diffuse » des heures d'absence en LP : elles se répartiraient sur un grand nombre d'élèves qui n'atteindraient pas pour autant le seuil des quatre demi-journées.

Le temps d'enseignement perdu chaque mois dépend moins directement du calendrier des vacances que le taux d'absentéisme : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé.

Ainsi, en janvier 2016, mois le plus travaillé, le taux d'absentéisme est, avec les mois de mars et d'avril, le plus élevé pour l'ensemble des établissements (5,3 %), alors que la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées n'est que de 1,4 %. À l'inverse, malgré une proportion plus élevée d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées (1,7 %), février, qui comprend moins de jours travaillés, compte un taux d'absentéisme plus bas (3,9 %) (figure 6).

6 - Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2015-2016 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,5	0,6	2,1	0,7
Octobre	0,7	1,1	3,2	1,0
Novembre	0,7	1,2	3,3	1,1
Décembre	1,1	1,6	3,8	1,5
Janvier	1,0	1,4	3,7	1,4
Février	1,0	1,8	5,6	1,7
Mars	1,0	2,2	5,6	1,8
Avril	1,4	2,9	6,2	2,2
Mai	1,4	3,4	6,9	2,4

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.
Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.
Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

L'absentéisme lourd touche en moyenne 1,1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées par mois d'absences non justifiées permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2015-2016, tous types d'établissement confondus, elle oscille entre 0,5 % et 1,7 %, maximum atteint en mars 2016.

Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2015-2016, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,6 % dans les collèges, de 1 % dans les LEGT et de 3,4 % dans les lycées professionnels, où il varie de 2,4 % à 5,6 % entre septembre 2015 et mars 2016 (figure 7).

7 - Proportion d'élèves absents de façon non justifiée plus de dix demi-journées par type d'établissement en 2015-2016 (en %)

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,6	2,4	0,6
Octobre	0,3	0,5	1,9	0,5
Novembre	0,6	1,0	4,0	1,1
Décembre	0,5	0,7	2,9	0,8
Janvier	0,8	1,2	4,3	1,2
Février	0,5	0,8	2,8	0,8
Mars	1,0	1,8	5,6	1,7
Avril	0,6	1,0	3,6	1,0
Mai	1,3	4,7	11,9	3,3

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.
Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.
Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

En mai, les élèves sont deux fois plus absentéistes sans perdre beaucoup plus de temps d'enseignement qu'en avril

Cette année, un meilleur taux de réponse a permis d'exploiter les données du mois de mai. Toutefois, dans un souci de prolongement des

séries, les moyennes annuelles présentées plus haut sont toujours calculées sur la période de septembre à avril.

L'absentéisme tend encore à augmenter entre avril et mai, mais l'ampleur de cette augmentation est très différente selon que l'on considère le taux d'absentéisme ou la proportion d'heures d'enseignement perdu. En effet, alors qu'entre avril et mai 2016, la proportion d'élèves absentéistes double, passant de 5,1 % à 11,4 % pour l'ensemble des établissements (figure 1), la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées augmente seulement de 8 % (passant de 2,2 % à 2,4 %) (figure 6). Ceci tient au fait qu'en 2016, le mois de mai compte exceptionnellement autant de semaines travaillées (4) que le mois de janvier, soit beaucoup plus qu'avril durant lequel ont lieu les vacances de printemps. Beaucoup plus d'élèves ont ainsi atteint le seuil des quatre demi-journées.

Pour les collèges, il n'y a même aucune différence dans le temps d'enseignement perdu, alors que leur proportion d'élèves absentéistes est presque doublée. Les LP multiplient par deux leur taux d'absentéisme et les LEGT par presque trois (16,4 % en mai contre 6,1 % en avril). Pourtant, en LP comme en LEGT, la perte de temps d'enseignement pour absences non justifiées augmente de moins de 15 % par rapport à avril. En revanche, en comparaison du mois de janvier, plus comparable en termes de jours travaillés, la perte de temps d'enseignement augmente de 46 % pour les collèges, 86 % pour les LP et va même jusqu'à doubler pour les LEGT, ce qui correspond mieux à l'évolution des taux d'absentéisme entre ces deux mois.

En 2016, le pic d'absentéisme du mois de mai est donc à la fois imputable à tendance à la hausse tout au long de l'année, mais aussi au fait que le nombre de jours de cours y ait été particulièrement élevé.

Le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse 1 % dans seulement six départements sur cent

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – n° 2013-108 du 31 janvier 2013 – prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction académique les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes ne sont donc pas systématiquement signalés à la direction académique.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions académiques (DASEN).

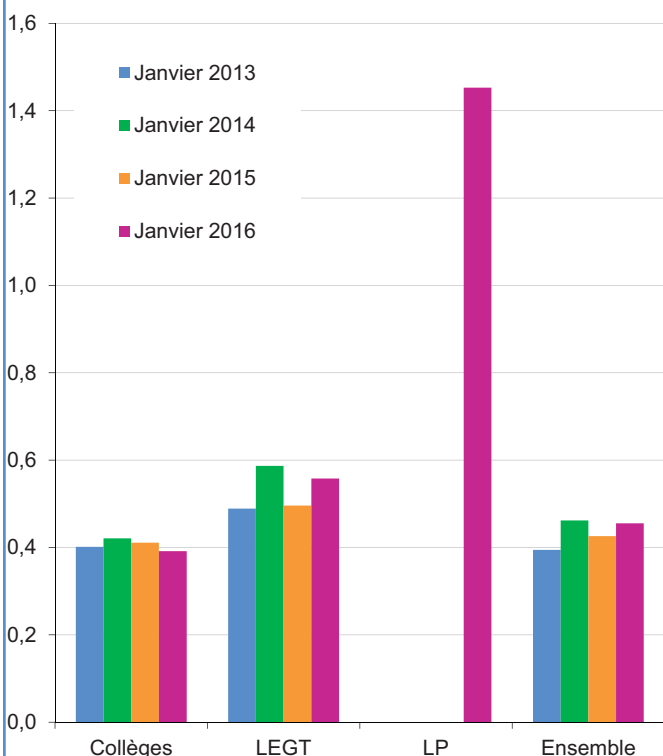
La proportion moyenne d'élèves signalés est largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois. Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements de l'enseignement secondaire public, le taux d'élèves signalés à la direction académique est de 0,3 % en moyenne.

Il varie peu dans les collèges, oscillant entre 0,2 % et 0,4 %. Dans les LEGT, ce taux varie de 0,1 % à 0,4 %, maximum atteint en janvier 2016. C'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante, elle varie de 0,5 % à 1,5 % tout au long de l'année, maximum atteint en janvier 2016 comme pour les LEGT (figure 8).

L'enquête réalisée auprès des DASEN recueille aussi les signalements fournis par l'enseignement secondaire privé : la part d'élèves signalés y est vingt fois moins importante que dans l'enseignement public. En 2015-2016, dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés aux DASEN oscille autour de 0,01 % pour les collèges comme pour les LEGT. Le nombre d'élèves signalés est un peu plus important dans les LP privés où leur proportion varie de 0,03 % à 0,14 %, maximum atteint en mars 2016. Il existe sans doute de l'absentéisme dans le privé, mais il est moins systématiquement signalé auprès des services académiques.

Par ailleurs, le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2015-2016, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, par

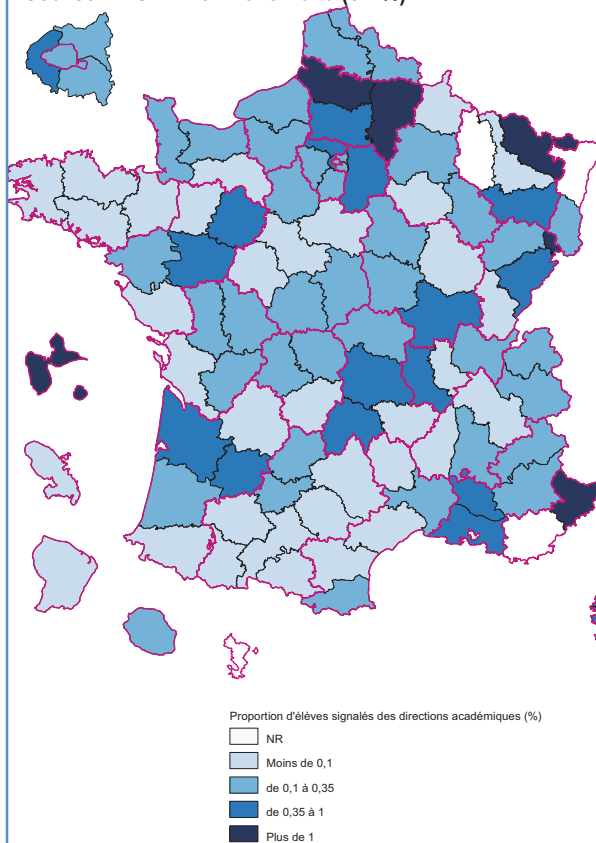
8 - Comparaison de la proportion d'élèves signalés aux DASEN en janvier 2013, 2014, 2015 et 2016 (en %)



Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine (+ DOM à partir de janvier 2013).

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves. Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

9 - Proportion d'élèves signalés à l'inspection académique - source DASEN - en 2015-2016 (en %)



Remarque : les départements en fond blanc sont non répondants.

Champ : établissements publics du second degré, France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête auprès des DASEN sur l'absentéisme des élèves. Réf. : Note d'information, n° 17.06. © DEPP

département, le taux moyen d'élèves signalés aux directions académiques dépasse rarement 1 %. Seuls six départements, l'Aisne (1 %), les Alpes-Maritimes (1,8 %), la Moselle (1,4 %), la Somme (1,2 %), le Territoire de Belfort (1,2 %) et la Guadeloupe (1,6 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %.

Dans dix-huit départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,35 %, tout en restant inférieur à 1 % (figure 9). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,02 % à 0,33 %. Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

en savoir plus

- CRISTOFOLI S., « L'absentéisme des élèves soumis à l'obligation scolaire - Un lien étroit avec le climat scolaire et le bien-être des élèves ». *Éducation & formations*, n° 88-89, p.101-121, MENESR-DEPP, décembre 2015.

- CRISTOFOLI S., « La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements », *Note d'information*, n° 11, MENESR-DEPP, avril 2016.

- *Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire*, Rapport de diagnostic de l'Éducation nationale et du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, 28 mars 2015.

- Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

Accédez à la Note d'information en ligne sur :

www.education.gouv.fr/statistiques

SOURCES ET DÉFINITIONS

Sources

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des directions académiques (DASEN) sur les premier et second degrés public et privé.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponse varie entre 75 % et 55 %. Ce taux a pour la première fois dépassé 50 % en mai, mais il reste inférieur à 30 % en juin. La seconde enquête, exhaustive auprès des DASEN, concerne les dix mois de l'année scolaire et présente un taux de réponse très satisfaisant.

À la rentrée 2015, l'échantillon nationalement représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré a été renouvelé, en incluant pour la première fois les DOM. Et quatre académies volontaires (Besançon, Orléans-Tours, Reims et Strasbourg) ont choisi d'étendre l'enquête à l'ensemble de leurs établissements publics du second degré.

Définitions

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de **quatre demi-journées d'absence non justifiées** par mois a été retenu, car il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

Le **taux d'absentéisme** correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **quatre demi-journées par mois ou plus** sur l'effectif total.

Le **taux d'absentéisme lourd** est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents de façon non justifiée **plus de dix demi-journées** sur l'effectif total.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des **heures d'absences – justifiées ou non** – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

La proportion **d'élèves signalés à la direction académique (DASEN)** pour absentéisme ne correspond pas à celle d'élèves absentéistes (taux d'absentéisme). En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à la direction académique tous les élèves absentéistes.